

VILLE DE FLINES-LEZ-RACHES



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 90_2024

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES-LEZ-RACHES

Vu la demande ci-jointe,

**Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,
Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.**

Arrête :

Samuel FLECHE

12 rue Jacques Prévert

59148 FLINES-LEZ-RACHES

Association :

Basket Club de FLINES-LEZ-RACHES

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Salle des sports Marcel Cerdan

Le lundi 20 mai 2024 de 08 heures à 22 heures

À l'occasion de

Fête du mini-basket

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 30 avril 2024.

Le Maire,



Annie GOUPIL

Signé